

Règlement du Foyer

- L'accès n'est pas autorisé aux élèves qui n'ont pas leur carte, et il n'y a donc jamais d'achat possible au foyer sans carte
- Les préventes ne sont pas autorisées
- Il est formellement interdit d'apporter de la nourriture de l'extérieur
- L'usage des enceintes personnelles n'est pas admis
- Il n'est pas autorisé de monter sur les chaises et les tables
- Personne ne peut laisser trainer les détritrus. Des poubelles sont à la disposition des élèves. Lorsqu'on salit, on nettoie !
- Le foyer est sous la responsabilité d'une classe par semaine
- Les élèves responsables semaine doivent veiller au bon fonctionnement général du foyer. Ils peuvent interdire l'accès aux élèves qui ne respecteraient pas les règles de savoir-vivre (en s'adressant à la direction)
- Dans le cas où la classe n'a pas assuré correctement son rôle pendant la semaine, l'ensemble de classe sera interdit de foyer pendant 2 à 3 semaines
- Tous les élèves et adultes sont responsables de la réussite d'un tel projet. On n'a pas le droit de laisser faire et de ne rien dire

Si la Direction constate un dysfonctionnement, la chef d'établissement peut décider de la fermeture temporaire ou définitive du foyer.

Rappel des horaires :

Elèves de 2^{nde} :

- Le matin de 07h40 à 09h00
- Aux récréations matin et après-midi
- A la pause méridienne de 11h30 à 13h45
- Entre 13h45 et 15h30 dans le cas où ils n'ont pas d'heure d'étude (heure entière)

Elèves de 1ère et de terminale :

- 07h40-17h00 : foyer ouvert